Minér. Variété d'allanite, contenant plus d'yttria que l'allanite ordinaire.

MURRAYÉTINE s. f. (mu-rè-é-ti-ne — rad. *murrayine*). Chim. Produit obtenu par le dédoublement de la murrayine au moyen de l'acide chlorhydrique et de l'acide sulfurique.

MURRAYINE s. f. (mu-rè-i-ne — de *murraya*, nom d'une plante des Indes). Chim. Glucoside extrait du *murraya exotica*, constituant une poudre légère, formée de petites aiguilles blanches, d'une saveur légèrement amère.

MURRONITE s. f. (mu-ro-ni-te — rad. *murrhe*). Minér. V. PARISITE, au tome XII du *Grand Dictionnaire*.

* **MURVIEL**, bourg de France (Hérault), ch.-l. de cant., arrond. et à 13 kilom. N.-O. de Béziers; pop. aggl., 1,807 hab. — pop. tot., 1,980 hab.

MUSCARINE s. f. (mu-ska-ri-ne). Chim. Alcaloïde contenu en petite quantité dans l'*amanita muscaria*. C'est un poison énergique, analogue à l'ésérine.

MUSCULARITÉ s. f. (mu-sku-la-ri-té — rad. *musculaire*). Etat de ce qui est formé ou pourvu de muscles, de ce qui est musculaire.

* **MUSÉE** s. m. — **Encycl.** *Administration générale des musées nationaux.* Deux décrets, l'un du 4 mars 1874, signé par le président de la République, l'autre du 6 mars, signé par le ministre, ont apporté des changements importants dans l'administration des *musées* nationaux; nous allons énumérer les principales dispositions de ces décrets. Le décret du 4 mars institue un directeur, un secrétaire général, des conservateurs et des conservateurs adjoints, tous nommés et révocables par décret du président de la République. Le directeur administre, sous l'autorité du ministre des beaux-arts, le *musée* du Louvre, le *musée* du Luxembourg, le *musée* de Versailles, le *musée* de Saint-Germain et toutes les collections d'objets d'art placés dans des immeubles de l'Etat et inventoriés au Louvre. Chacun des départements du *musée* du Louvre et chacun des trois autres *musées* est confié à un conservateur et à un attaché; les départements du Louvre, sauf celui de l'ethnographie et de la marine, ont en outre un conservateur adjoint. L'administration supérieure comprend donc : 1 directeur, 1 secrétaire général, 8 conservateurs, 4 conservateurs adjoints et 8 attachés. Ces vingt-deux fonctionnaires composent un conservatoire chargé de délibérer sur toutes les questions générales intéressant les *musées*. Aucun des fonctionnaires ne peut cumuler ses fonctions avec un autre emploi.

Le décret du 6 mars organise le détail des attributions et du service. Aux termes de ce décret, le directeur est seul chargé de la correspondance administrative. Les conservateurs sont tenus de classer, d'inventorier, de cataloguer les collections de leurs départements respectifs. Le conservatoire a voix délibérative dans toutes les questions d'acquisition, d'addition, de retranchement, de restauration d'objets d'art. Le directeur peut appeler au ministre de la décision du conservatoire. Sur toutes les autres questions, le conservatoire n'a que voix consultative. Les catalogues dressés par les 4 conservateurs ne peuvent être publiés qu'avec l'approbation du directeur.

MUSÉNINE s. f. (mu-zé-ni-ne — rad. *musenna*, nom d'une écorce). Chim. Matière amorphe, d'une saveur forte, trouvée dans le musenna, écorce employée en Abyssinie comme téniafuge.

* **MUSETTE** s. f. — Espèce de portefeuille où les écoliers serrent leurs papiers.

* **MUSIQUE** s. f. — *Une autre musique*, Un langage tout différent; bruit d'une autre nature.

— *Clous brochés en musique*, Clous qui viennent sortir sur la corne à des hauteurs inégales.

— *C'est le ton qui fait la musique*, Les paroles qu'on dit changent de sens selon le ton sur lequel on les prononce.

MUSIQUETTE s. f. (mu-zi-kè-te — diminut. de *musique*). Petite musique sans valeur artistique.

* **MUSQUÉ, ÉE** part. passé du v. Musquer. — *Envoyer une chose musquée* ou *toute musquée*, Se disait autrefois pour signifier qu'on faisait cet envoi franc de port et en l'accompagnant de compliments.

* **MUSSIDAN**, bourg de France (Dordogne), ch.-l. de cant., arrond. et à 27 kilom. S. de Ribérac, au confluent de l'Isle et de la Crempse; pop. aggl., 1,812 hab. — pop. tot., 2,052 hab.

* **MUSSY-SUR-SEINE**, bourg de France (Aube), ch.-l. de cant., arrond. et à 19 kilom. S.-E. de Bar-sur-Seine; pop. aggl., 1,608 hab. — pop. tot., 1,628 hab.

MUSTANG s. m. (mu-stangh). Cheval sauvage des pampas de l'Amérique du Sud.

* **MUSTAPHA-FAZIL-PACHA**, prince égyptien. — Il est mort en décembre 1875. Il séjourna en France de 1865 à 1867, puis il retourna à Constantinople, où il fut le chef le plus en vue du parti de la jeune Turquie.

MUTATIS MUTANDIS (*En changeant ce qui doit être changé*), Proverbe latin, dont il a été fait quelques applications :

« Par exemple, ma chère mère, vous croyez peut-être que le mot de *patriotisme* a la même signification en France qu'à Schaffhouse et qu'un patriote français ressemblera, *mutatis mutandis*, à ce qu'était mon très-cher père dans notre louable canton. Je l'ai cru aussi, mais rien ne se ressemble moins. »

GRIMM.

* **MUTÉ, ÉE** adj. — Qui a changé de propriétaire.

* **MUTUEL, ELLE** adj. — **Encycl.** Econ. polit. *Sociétés de secours mutuels*. V. ASSOCIATION, au tome Ier du *Grand Dictionnaire*, page 801.

MUTULAIRE adj. (mu-tu-lè-re — rad. *mutule*). Archit. Qui se rapporte à la mutule, qui contient des ornements de ce genre : *Ordre dorique* MUTULAIRE.

* **MUY** (LE), bourg de France (Var), cant. de Fréjus, arrond. et à 14 kilom. S.-E. de Draguignan, près du confluent de l'Argens et de la Nartubie; pop. aggl., 2,364 hab. — pop. tot., 2,711 hab.

* **MUZILLAC**, bourg de France (Morbihan), ch.-l. de cant., arrond. et à 30 kilom. S.-E. de Vannes; pop. aggl., 1,268 hab. — pop. tot., 2,426 hab.

MYCÉLIAL, ALE adj. (mi-sé-li-al, a-le — rad. *mycélium*). Bot. Qui se rapporte au mycélium, qui est de la nature du mycélium. Il On dit aussi MYCÉLIEN, ENNE.

MYCÉLIOÏDE adj. (mi-sé-li-o-i-de — de *mycélium*, et du gr. *eidos*, aspect). Bot. Qui ressemble au mycélium.

MYCÉTOZOAIRE s. m. (mi-sé-to-zo-è-re — du gr. *mukés*, champignon; *zôon*, animal). Syn. de MYXOGASTRE. V. ce mot, dans ce *Supplément*.

MYCINULINE s. f. (mi-si-nu-li-ne — du gr. *mukés*, champignon, truffe, et de *inuline*). Chim. Composé analogue à l'inuline et trouvé dans la truffe.

MYCOAMIBE s. m. (mi-ko-a-mi-be — du gr. *mukés*, champignon, et de *amibe*). Cellule reproductrice à mouvements amibiformes, chez les myxogastres.

MYCODERMIQUE adj. (mi-ko-dèr-mi-ke — rad. *mycoderme*). Qui se rapporte aux mycodermes.

MYCOMYRINGITE s. f. (mi-ko-mi-rain-jite — du gr. *mukés*, champignon, et de *myringite*). Méd. Développement d'une fausse membrane parasitaire sur le tympan.

MYCOSIS s. m. (mi-kô-ziss — du gr. *mukés*, champignon). Pathol. Maladie commune dans les contrées intertropicales, débutant par des taches cutanées congestives et des plaques lichénoïdes auxquelles succèdent des tumeurs analogues à celles du pian.

MYÉLATÉLIE s. f. (mi-é-la-té-li — du gr. *muelos*, moelle; *atelès*, incomplet). Anat. Développement incomplet de la moelle épinière.

MYÉLINIQUE adj. (mi-é-li-ni-ke — rad. *myéline*). Anat. Qui se rapporte à la myéline.

MYÉLIQUE adj. (mi-é-li-ke — du gr. *muelos*, moelle). Anat. Qui concerne la moelle épinière.

MYÉLOPLAXOME s. m. (mi-é-lo-pla-ksome — rad. *myéloplaxe*). Pathol. Tumeur formée par des myéloplaxes.

MYÉLOSCLÉROSE s. f. (mi-é-lo-sklé-rô-ze — du gr. *muelos*, moelle; *sclérôsis*, endurcissement). Pathol. Altération de la moelle, qui consiste dans l'endurcissement des faisceaux formés par la moelle.

MYIAGROS ou **MYIODÈS**, héros qu'on invoquait pendant les fêtes de Minerve, pour qu'il chassât les mouches attirées par les viandes offertes sur l'autel.

MYOCARDE s. m. (mi-o-kar-de — du gr. *muôn*, muscle; *kardia*, cœur). Anat. Partie musculaire du cœur.

MYOCHRONOSCOPE s. m. (mi-o-kro-nosko-pe — du gr. *muôn*, muscle; *chronos*, temps; *skopein*, examiner). Méd. Appareil servant à rendre visible la vitesse de propagation de l'excitation nerveuse, etc.

MYODÉMIE s. f. (mi-o-dé-mî — du gr. *muôn*, muscle; *dêmos*, graisse). Pathol. Etat dans lequel les muscles se chargent de graisse.

MYODYNAMIE s. f. (mi-o-di-na-mî — du gr. *muôn*, muscle; *dunamis*, force). Physiol. Force musculaire.

MYOGÉNIE s. f. (mi-o-jé-nî — du gr. *muôn*, muscle; *gennaô*, je produis). Physiol. Génération et formation des muscles.

MYOGÉNIQUE adj. (mi-o-jé-ni-ke — rad. *myogénie*). Physiol. Qui concerne la myogénie.

MYOLEMMATIQUE adj. (mi-o-lâmm-ma-ti-ke — rad. *myolemme*). Anat. Qui concerne le myolemme.

MYOME s. m. (mi-o-me — du gr. *muôn*, muscle). Pathol. Tumeur composée de fibres musculaires.

MYOMÉLANOSE s. f. (mi-o-mé-la-nô-ze — du gr. *muôn*, muscle, et de *melanose*). Pathol. Mélanose musculaire.

MYOMÈTRE s. m. (mi-o-mè-tre — du gr. *muôn*, muscle; *metron*, mesure). Chir. Instrument pour mesurer le raccourcissement des muscles de l'œil. Il On l'appelle aussi OPHTHALMOTROPE.

MYOPLASTIQUE adj. (mi-o-pla-sti-ke — du gr. *muôn*, muscle, et de *plastique*). Physiol. Qui sert à la formation des muscles.

MYOPRESBYTE adj. et s. (mi-o-près-bi-te — de *myope*, et de *presbyte*). Qui est myope d'un œil et presbyte de l'autre.

MYORHIN s. m. (mi-o-rain — du gr. *muia*, mouche; *rhin*, nez). Entom. Syn. de CYPHONIVYQUE.

MYOSCLÉROSE s. f. (mi-o-sklé-rô-ze — du gr. *muôn*, muscle; *sclérôsis*, endurcissement). Pathol. Induration des muscles.

MYOSCLÉROSIQUE adj. (mi-o-sclé-ro-zi-ke — rad. *myoscléroze*). Pathol. Qui concerne la myoscléroze.

MYOSINE s. f. (mi-o-zi-ne — du gr. *muôn*, muscle). Chim. Matière albuminoïde, distincte de la syntonine, et qui se rencontre dans le tissu musculaire des cadavres.

MYOSPECTROSCOPE s. m. (mi-o-spè-kro-sko-pe — du gr. *muôn*, muscle, et de *spectroscope*). Spectroscope avec lequel on observe les tissus musculaires.

MYOTYRBE s. f. (mi-o-tir-be — du gr. *muôn*, muscle; *turbé*, trouble). Physiol. Mauvaise coordination des mouvements musculaires.

* **MYRDITES**, tribu d'Albanais. — V. MIRDITES, dans ce *Supplément*.

MYRINGITE s. f. (mi-rain-ji-te — rad. *myringe*). Pathol. Inflammation de la myringe ou membrane du tympan.

MYRISTICYLE s. m. (mi-ri-sti-si-le — rad. *myristicine*). Chim. Radical hypothétique de la myristicine.

* **MYRTILLE** s. m. — Entom. Sorte de papillon.

MYRTINÉ, ÉE adj. (mir-ti-né — rad. *myrte*). Syn. de MYRTACÉE.

MYTHOLOGIADE s. f. (mi-to-lo-ji-a-de — rad. *mythologie*). Sujet emprunté à la mythologie : *Les sphinx et les hippogriphes, les nymphes, et les* MYTHOLOGIADES, *et toute cette archéologie fantaisiste laissent tranquille le monde présent.* (Thoré.)

MYXOGASTRE adj. et s. (mi-xo-ga-stre). Nom donné à des champignons dont les spores, développées dans des conceptacles ou sporocystes, produisent par segmentation des corps reproducteurs cilités qui, une fois libres, offrent des contractions sarcodiques ou amiboïdes.

MYXOÏDE adj. (mi-kso-i-de — du gr. *muxa*, mucosité; *eidos*, apparence). Qui a l'aspect du mucus.

MYXOMYCÈTE adj. et s. (mi-kso-mi-sè-te — du gr. *muxa*, mucosité; *mukés*, champignon). Syn. de MYXOGASTRE.

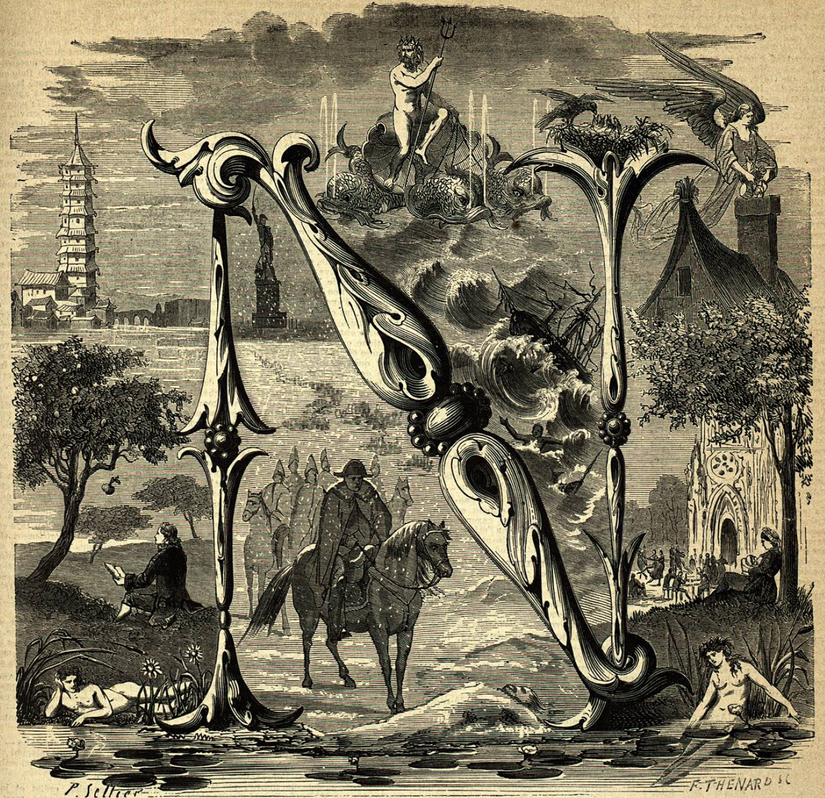

* **NABORD (SAINT-)**, bourg de France (Vosges), cant., arrond. et à 5 kilom. de Remiremont, sur la rive gauche de la Moselle; pop. aggl., 463 hab. — pop. tot., 2,077 hab.

NABUSSEAU s. m. (na-bu-so). Espèce de navet, cultivé dans le département de la Loire-Inférieure.

NACGUMA s. m. (na-kou-ma). Bot. Sorte de liane de l'Amérique équatoriale, avec laquelle on fabrique les chapeaux dits panamas.

NACRO-CULTURE s. f. (na-kro-kul-tu-re — de *nacre*, et de *culture*). Culture de la nacre, procédés employés pour la produire : *Les essais de* NACRO-CULTURE *du lieutenant de vaisseau Mariot.*

NACRURE s. f. (na-kru-re — rad. *nacre*). Blancheur semblable à celle de la nacre. Il Peu usité.

* **NADAUD** (Martin), homme politique français. — Il faisait partie du conseil municipal de Paris, depuis 1871, lorsqu'il posa sa candidature à la Chambre des députés dans l'arrondissement de Bourganeuf le 20 février 1876. Républicain avancé, mais pratique, il représente, selon ses expressions, « l'avénement aux affaires publiques de cette classe de déshérités que la royauté a tant méprisés, tant dédaignés. » Il veut la République sans épithètes, « la République progressive que chaque génération appelée à nous survivre améliorera selon son tempérament et ses désirs; » il réclame particulièrement l'instruction du peuple, gratuite et obligatoire, car « l'ignorance est une lèpre qui engendre le vice et la misère. » Ces idées, M. Nadaud les exposa aux électeurs de Bourganeuf dans le langage familier qui lui est habituel. Il eut pour concurrent M. Contisson, républicain conservateur, et M. Bonnin, bonapartiste. Elu député par 4,083 voix, il alla siéger à l'extrême gauche, vota l'amnistie entière, la proposition Laisant, l'accroissement du budget de l'instruction primaire, contre les jurys mixtes, le traitement des aumôniers militaires, les menées cléricales, et prit, en diverses circonstances, la parole dans des questions d'affaires, poussant le gouvernement à entreprendre de grands travaux publics tant dans l'intérêt général que dans celui des travailleurs. Le 18 mai 1877, M. Nadaud signa la protestation des gauches contre le manifeste du maréchal de Mac-Mahon, puis il vota avec les 363 l'ordre du jour de défiance contre le ministère de Broglie-Fourtou (19 juin). Après la dissolution de la Chambre des députés, M. Martin Nadaud se représenta devant les électeurs de Bourganeuf, qui le renommèrent député le 14 octobre 1877, par 4,311 voix, contre 2,717 données à M. Coutisson. Il a repris sa place à gauche et a continué à voter avec la majorité républicaine.

NAGARI s. m. (na-ga-ri). Syn. de DÉVANAGARI.

* **NAGEUR** s. m. — Flotteur employé dans les brasseries.

NAHÉ s. m. (na-é). Bot. Nom indigène d'une fougère dont les rhizomes sont mangés par les naturels de Taïti.

Naïade, tableau de M. J.-J. Henner : musée du Luxembourg. Les bras arrondis autour de la tête, le visage tourné vers le spectateur, les regards chargés de sommeil, la jambe gauche allongée et le genou droit relevé, une jeune déesse, entièrement nue, repose sur le gazon, au bord d'une rivière, dans un lieu solitaire et poétique, qu'ombragent de grands arbres.

Ce petit tableau, qui a paru au Salon de 1875, est un chef-d'œuvre d'exécution et de style. « La plus grande peinture du Salon, a dit M. Marius Chaumelin (*Bien public*), est, si l'on n'a égard qu'à la grandeur du style, cette toile de quinze à vingt pouces de long, où l'on voit une baigneuse couchée que M. Henner a pu décorer impunément du nom de *Naïade*. Rien de plus simple, de plus discret, de plus charmant, de plus poétique, que cette figure juvénile, plus semblable, à dire vrai, à une statue de la Rêverie ou de la Langueur qu'à une nymphe des eaux. Son corps, du modelé le plus fin, le plus délicat, détache sa blancheur marmoréenne sur un fond de verdure sombre. » M. J. Claretie n'a pas parlé moins élogieusement de cet ouvrage : « La *Naïade*, a-t-il dit, est une merveille; c'est blond, fin, distingué comme un Corrège; et quelle simplicité, quelle grâce, quel charme dans cette nymphe couchée au bord de l'eau, sous l'ombrage des grands arbres! quelle nonchalance dans sa rêverie! quelle pose adorable de naturel et de laisser-aller! que de finesse et de distinction dans le dessin et le modelé! quelle puissance de coloris! C'est assurément une des œuvres les plus parfaites que M. Henner ait jamais peintes. » M. About a vanté à bon droit la noblesse et le caractère vraiment antique de cette *Naïade* : « Ce n'est ni la petite Anna de la rue Vintimille, ni la grande Carolinu de la rue Notre-Dame-de-Lorette; c'est bien vraiment une divinité de la Grèce qui développe avec cette grâce onduleuse les belles formes de son jeune corps. »

La *Naïade* a été gravée sur bois par M. Robert, sur un dessin de M. Lavée, dans le *Monde illustré*.

* **NAILLAT**, bourg de France (Creuse), cant. de Dun, arrond. et à 23 kilom. de Guéret; pop. aggl., 160 hab. — pop. tot., 2,115 hab.

* **NAILLOUX**, bourg de France (Haute-Garonne), ch.-l. de cant., arrond. et à 12 kilom. S.-O. de Villefranche; pop. aggl., 726 hab. — pop. tot., 1,308 hab.

* **NAIN, NAINE** s. — **Encycl.** Pour de nouveaux détails, v. AKKAS, peuple de nains, dans ce *Supplément*.

* **NAINTRÉ**, village de France (Vienne), cant., arrond. et à 8 kilom. de Châtellerault; pop. aggl., 185 hab. — pop. tot., 2,073 hab.

* **NAIZIN**, village de France (Morbihan), cant. de Locminé, arrond. et à 15 kilom. de Pontivy, au bord de l'Evel; pop. aggl., 337 hab. — pop. tot., 2,045 hab.

* **NAJAC**, bourg de France (Aveyron), ch.-l. de cant., arrondi et à 21 kilom. de Villefranche, sur la rive gauche de l'Aveyron; pop. aggl., 1,312 hab. — pop. tot., 2,260 hab.

* **NAJAC** (Emile DE), auteur dramatique français. — Outre les pièces que nous avons

citées, on lui doit : *Retiré des affaires*, comédie, avec About (1869, in-12); *Calomnie*, opérette, musique de Ten Brink (1870); *Garçon de cabinet*, opérette en un acte, musique de Talexy (1872, in-12); le *Docteur Rose*, opéra bouffe en trois actes, musique de Ricci (1872, in-12); les *Espérances*, comédie en un acte (1872, in-12); *Frontine*, comédie en un acte (1872, in-12); *Madame reçoit-elle?* comédie en un acte (1872, in-12); *Un mari disponible* (1872, in-12); les *Caprices de ma tante*, en un acte (1872, in-12); *Théâtre des gens du monde* (1872, in-12); *Nany*, en quatre actes, comédie jouée au Théâtre-Français (1872); *Madame est servie* (1874, in-12); la *Dernière poupée*, en un acte (1875, in-12); *Léa*, drame en trois actes, avec Dion Boucicault (1875); *Bébé*, comédie en trois actes (1877), avec Hennequin, etc.

* **NALLIERS**, bourg de France (Vendée), arrond. et à 17 kilom. de Fontenay-le-Comte, cant. de L'Hermenault; pop. aggl., 1,274 hab. — pop. tot., 2,432 hab.

NAMTCHO, lac de l'empire chinois (Thibet), dans le voisinage de Lassa. Il est regardé comme sacré, et l'on voit sur ses bords, ainsi que dans les îles, plusieurs monastères bouddhiques que visitent un grand nombre de pèlerins. Il a une longueur de 86 kilomètres, et sa largeur varie de 15 à 55 kilomètres.

* **NANCY**, ville de France (Meurthe-et-Moselle), ch.-l. du département, sur la rive gauche de la Meurthe et sur le canal de la Marne au Rhin, à 318 kilom. E. de Paris; pop. aggl., 60,758 hab. — pop. tot., 66,303 hab. L'arrond. compte 8 cantons, 190 communes, 182,300 hab. Nous avons dit au *Grand Dictionnaire* que, dès le 12 août 1870, cette ville avait été occupée par les Prussiens. Cette occupation dura jusqu'au 18e août 1873. Ce jour-là, avant six heures du matin, les troupes prussiennes se massèrent par bataillons sur la place Stanislas, et, à six heures sonnantes, le général de Manteuffel, tirant son épée, poussa trois hourras auxquels répondirent ses troupes; puis elles se mirent en marche, et, lorsque le dernier Prussien eut quitté Nancy, le drapeau tricolore fut hissé sur l'hôtel de ville, les cloches sonnèrent à toute volée.

Avant la guerre de 1870-1871, Strasbourg possédait une Faculté de médecine et une École supérieure de pharmacie; ce fut Nancy qui en hérita. Un décret, rendu dans les premiers jours d'octobre 1872, en régla le transfert dans cette ville, que sa situation et son importance devaient d'ailleurs faire naturellement choisir parmi les villes de l'Est.

* **NANGIS**, bourg de France (Seine-et-Marne), ch.-l. de cant., arrond. et à 21 kilom. de Provins; pop. aggl., 2,391 hab. — pop. tot., 2,578 hab.

NANISER v. a. ou tr. (na-ni-zé — rad. *nain*). Bot. Soumettre une plante à des procédés qui lui font perdre ses dimensions ordinaires, qui la rendent naine.

NANOSOMIE s. f. (na-no-so-mî — du gr. *nanos*, nain; *sôma*, corps). Petitesse du corps. ‖ Syn. de NANISME.

* **NANT**, bourg de France (Aveyron), ch.-l. de cant., arrond. et à 32 kilom. S.-E. de Millau; pop. aggl., 1,265 hab. pop. tot., 2,624 hab.

* **NANTERRE**, bourg de France (Seine), cant. de Courbevoie, arrond. et à 16 kilom. S.-O. de Saint-Denis, à 12 kilom. O. de Paris; pop. aggl., 3,793 hab. — pop. tot., 4,279 hab.

* **NANTES**, ville de France (Loire-Inférieure), ch.-l. du département et de 6 cant., à 427 kilom. de Paris, au confluent de la Loire avec la Sèvre et avec l'Erdre; pop. aggl., 109,680 hab. — pop. tot., 122,247 hab. L'arrond. compte 17 cant., 71 comm., 278,020 hab.

* **NANTEUIL-LE-HAUDOIN**, bourg de France (Oise), ch.-l. de cant., arrond. et à 20 kilom. de Senlis; pop. aggl., 1,504 hab. — pop. tot., 1,558 hab.

* **NANTIAT**, bourg de France (Haute-Vienne), ch.-l. de cant., arrond. et à 20 kilom. de Bellac; pop. aggl., 300 hab. — pop. tot., 1,422 hab.

* **NANTUA**, ville de France (Ain), ch.-l. d'arrond., à 40 kilom. de Bourg; pop. aggl., 2,865 hab. — pop. tot., 3,405 hab. L'arrond. compte 6 cant., 74 comm., 49,784 hab.

NAPELLINE s. f. (na-pèl-li-ne). Chim. Alcaloïde extrait de l'aconit napel, et qu'on appelle aussi aconitine cristallisée. V. ACONITINE.

NAPHTADILE s. m. (na-fta-di-le). Minér. Corps trouvé dans une île de la mer Caspienne, contenant de la paraffine mêlée avec une matière résineuse.

NAPHTALATE s. m. (na-fta-la-te — rad. NAPHTE). Chim. V. PHTALATE, au tome XII du *Grand Dictionnaire*.

NAPHTALHYDRURE s. m. (na-fta-li-dru-re — de *naphte*, et de *hydrure*). Chim. Hydrocarbure obtenu par l'action de l'acide iodhydrique concentré sur la naphtaline.

NAPHTALIDAM s. m. (na-fta-li-damm — rad. *naphte*). Chim. Corps obtenu par l'action de l'hydrogène sulfuré sur la nitronaphtalide. ‖ On dit aussi NAPHTALIDINE.

NAPHTALIQUE adj. (na-fta-li-ke — rad. *naphte*). Chim. V. PHTALIQUE, au tome XII du *Grand Dictionnaire*.

NAPHTAMÉINE s. f. (na-fta-mé-i-ne). Chim. Matière bleue que Piria a obtenue en traitant les sels de naphtylamine par le perchlorure de fer, l'azotate d'argent ou le bichromate de potassium.

NAPHTAZARINE s. f. (na-fta-za-ri-ne). Chim. Substance colorante qui a d'abord été nommée pseudo-alizarine, et que M. Persoz obtient en chauffant à 300° soit la binitronaphtaline avec l'acide sulfurique concentré, soit un mélange d'acide nitrique et d'acide sulfurique avec la naphtaline.

NAPHTÈNE s. m. (na-ftè-ne — rad. *naphte*). Chim. Corps qui existe dans les dérivés dérivés de la réduction des binitronaphtalines, et qui a pour formule $C^{10}H^{8}$.

NAPHTÉNIQUE adj. (na-fté-ni-ke — rad. *naphtène*). Chim. Se dit d'un alcool obtenu en traitant la naphtaline par l'acide hypochloreux, puis en agitant sage de l'éther.

NAPHTHYDRÈNE s. m. (na-fti-drè-ne). Chim. Hydrure de naphtaline.

NAPHTOATE s. m. (na-fto-a-te). Chim. Sel formé par la combinaison de l'acide naphtoïque avec une base.

NAPHTOCYANIQUE adj. (na-fto-si-a-nike). Chim. Se dit d'un acide qui se produit en dissolvant 3 parties de binitronaphtaline dans 38 parties d'alcool, en ajoutant ensuite du cyanure de potassium et portant le tout à l'ébullition.

NAPHTOÏQUE adj. (na-fto-i-ke — rad. *naphte*). Chim. Se dit de deux acides isomériques dérivés de la naphtaline.

* **NAPHTOQUINONE** s. m. — Encycl. V. OXYNAPHTOQUINONE, au tome XI du *Grand Dictionnaire*.

NAPHTOXALIQUE adj. (na-fto-ksa-li-ke). Chim. Se dit d'un acide obtenu par l'oxydation de l'alcool naphtylique.

NAPHTULMINE s. f. (na-ftul-mi-ne — de *naphte*, et de *ulmine*). Chim. Matière qui se forme par l'action de l'azotite de potassium sur le chlorhydrate de naphtylamine.

NAPHTYLCARBAMIDE s. f. (na-ftil-kar-ba-mi-de). Chim. Corps obtenu en faisant arriver de l'acide cyanique gazeux dans la naphtylamine dissoute dans l'éther anhydre, évaporant la solution et faisant recristalliser le résidu dans l'alcool chaud.

NAPHTYLÈNE-SULFITE s. m. (na-ftil-lène-sul-fi-te). Chim. Sel de l'acide naphtylène-sulfureux. Ce sel, encore connu sous les noms de disulfonaphtolate, de thionaphtate, d'hyposulfonaphtolate, est étudié, avec son acide générateur, au mot SULFUREUX, tome XIV du *Grand Dictionnaire*, page 1237.

NAPHTYLÈNE-SULFUREUX adj. (na-ftil-lè-ne-sul-fu-reu). Chim. Se dit d'un éther sulfureux acide de l'oxynaphtol. Cet éther est encore connu sous les noms d'acide disulfonaphtolique, d'acide thionaphtique, d'acide hyposulfonaphtolique.

NAPHTYLÉNIQUE adj. (na-fti-lé-ni-ke). Chim. Se dit d'un phénol diatomique qui dérive de la naphtaline.

NAPHTYLIQUE adj. (na-fti-li-ke — rad. *naphtyle*). Chim. Se dit de toute combinaison dans laquelle entre le naphtyle.

NAPHTYL-THIOSINAMINE s. f. (na-ftil-ti-o-si-na-mi-ne). Chim. Base qui résulte de la substitution d'un français, néé à New-York le atome d'hydrogène dans la thiosinamine. Cette base est décrite au mot THIOSINAMINE, tome XV du *Grand Dictionnaire*, page 137.

* **NAPIER** (sir Robert), vicomte de BAMPORT, général anglais. — A la suite de son expédition en Abyssinie, il reçut, outre une pension de 50,000 francs, un siège à la Chambre des pairs, le titre de baron *Napier de Magdala*, celui de vicomte de *Bridport*, la grand'croix de l'ordre du Bain, une épée d'honneur de la Cité de Londres (21 juillet 1868), et, l'année suivante, il fut nommé membre de la Société royale de Londres. En janvier 1870, lord Napier reçut le commandement en chef de l'armée de l'Inde, puis il fut appelé à faire partie du conseil du vice-roi. Rappelé en Europe en 1873, il devint peu après gouverneur de Gibraltar. Au mois de février 1878, lorsque les Russes imposaient aux Turcs vaincus des conditions de paix qui parurent draconiennes, le gouvernement anglais appela à Londres lord Napier et le choisit pour prendre le commandement en chef de l'armée anglaise, dans le cas où la guerre viendrait à éclater.

* **NAPIER** (Francis, baron), diplomate anglais. — Nommé gouverneur de Madras en 1866, il remplit ces fonctions jusqu'en 1872. Après l'assassinat de lord Mayo (8 février 1872), il le remplaça, par intérim, comme vice-roi des Indes, puis il retourna en Angleterre après la nomination de lord Northbrook. Depuis lors, le baron Napier s'est particulièrement occupé de propager l'instruction populaire, et il a présidé l'Association de la science sociale.

NAPOLI DE ROMANIE, ville et golfe de Grèce. V. NAUPLIE, au tome XI du *Grand Dictionnaire*.

NAPOLI DI MALVASIA ou **MONEMBASIE**, ville de Grèce (Morée), sur la côte S.-E. de la Laconie, à 50 kilom. S.-E. de Mistra, sur l'île Minoa, qu'un pont réunit au continent; 6,000 hab. On récolte dans les environs de cette ville le vin dit de *Malvoisie*. A 4 kilom. de la cité se trouvent les ruines d'*Epidaurus Limera*. Cette ville fut prise par Michel Paléologue, puis par les Vénitiens, et par Soliman en 1540. De 1698 à 1715, elle retomba au pouvoir des Vénitiens et fut de nouveau reprise par les Turcs.

NAPPAGE s. m. (na-pa-je — rad. *nappe*). Ensemble des nappes et des serviettes nécessaires pour le service de la table.

* **NAPPE** s. f. — *Nappe en étain*, Feuille d'étain qui recouvre le comptoir d'un marchand de vin.

* **NAQUET** (Alfred-Joseph), chimiste et homme politique. — Le 24 mai 1873, il vota pour M. Thiers; puis il fit une opposition constante au gouvernement de combat, se prononça pour la liberté des enterrements civils, contre l'église du Sacré-Cœur, le maintien de l'état de siège, le septennat, la loi des maires, contribua à renverser le cabinet de Broglie, appuya les propositions Pélier et Malville, etc. A la mois de mars 1874, il prit l'initiative de la candidature de Ledru-Rollin dans le Vaucluse. Après avoir voté la constitution du 25 février 1875, il parut regretter d'avoir voté, dans la voie des concessions, les chefs les plus autorisés du parti républicain. Il vota contre les lois organiques et entreprit une campagne contre la politique opportuniste de M. Gambetta, tant par une série d'articles publiés dans l'*Événement* que par des discours qu'il prononça dans des réunions publiques à Arles, à Marseille, à Toulouse, à Bordeaux, etc. Il devint à cette époque un des chefs et le chef le plus actif du petit groupe des intransigeants. Au mois de septembre 1875, il publia une sorte de manifeste dans lequel il exposa son programme. Il demanda notamment la sanction des lois constitutionnelles par l'appel au peuple, la liberté totale de la presse, le droit de réunion, du droit d'association, la séparation de l'Église et de l'État, l'instruction gratuite et obligatoire, le rachat de la Banque, des mines et des chemins de fer, l'impôt progressif, le divorce, etc. Dans une réunion privée, à Marseille, M. Alfred Naquet déclara qu'il regrettait vivement d'avoir voté la constitution; qu'on avait la monarchie moins le monarque, ou plutôt avec un monarque élu, non héréditaire, mais rééligible, et qu'il fallait constituer, en dehors de M. Gambetta et de quelques autres, un groupe d'avant-garde, de combat démocratique. Au mois de décembre, il déposa une proposition d'amnistie pleine et entière qui fut repoussée par la question préalable. Après la dissolution de l'Assemblée nationale, M. Naquet posa sa candidature à Marseille contre M. Gambetta, et à Apt (Vaucluse) contre M. Taxile Delord. A Marseille, il attaqua avec ardeur, dans des réunions électorales, M. Gambetta et se posa comme le représentant du « parti populaire, du parti d'avant-garde. » Il échoua dans cette ville le 20 février 1876, avec 1,959 voix contre 6,357 données à son illustre compétiteur. A Apt, M. Naquet accepta et compléta le programme radical présenté par un groupe d'électeurs. Tontefois, il déclara qu'il ne se prononcerait point pour l'expulsion des jésuites, parce qu'il aimait mieux combattre le cléricalisme par la liberté que par l'oppression. Il n'obtint, au premier tour de scrutin, que la majorité relative. M. Taxile Delord s'étant alors désisté, M. Alfred Naquet fut élu député d'Apt le 5 mars, par 7,318 voix, contre M. Sylvestre, monarchiste. A la Chambre des députés, il fit partie du petit groupe des intransigeants qui se constitua dans la majorité républicaine. Il vota l'amnistie pleine et entière et déposa divers projets de loi, notamment pour demander le rétablissement du divorce, le rétablissement de la loi de 1848 sur le jury, l'abrogation des lois sur la presse, la nomination d'une commission chargée de faire une enquête sur les opérations du Crédit foncier, etc. Il prononça, sur cette dernière proposition, des discours qui furent remarqués. M. Naquet se prononça pour la proposition Laisant, la suppression des jurys mixtes, la suppression du budget des cultes, pour l'ordre du jour sur les menées cléricales, etc. Le 18 mai 1877, il s'associa à la protestation des gauches contre la politique du 16 mai, fut un des 363 qui votèrent l'ordre du jour de blâme contre le ministère de Broglie. Après la dissolution de la Chambre, il posa sa candidature à Apt; mais, grâce à une pression électorale inouïe, il échoua le 14 octobre 1877, avec 6,468 voix, contre 7,149 voix données à M. Sylvestre, candidat officiel. Mais l'élection de M. Sylvestre ayant été plus tard annulée, M. Naquet fut réélu député d'Apt le 7 avril 1878. M. Naquet a publié en 1876 un ouvrage intitulé le *Divorce*.

NAQUET (Gustave), journaliste, né à Paris en 1819. Lorsqu'il eut terminé ses études, il suivit pendant quelque temps la carrière de l'enseignement, puis il devint un des collaborateurs de la *Réforme*, qu'il fit une guerre acharnée à la monarchie de Juillet. Après la révolution de 1848, M. Gustave Naquet fut employé au secrétariat du Gouvernement provisoire. Peu après, il se rendit à Rouen, où il devint rédacteur en chef du *Contrat social*. De retour à Paris, il entra à la rédaction de la *République*, puis il passa à Lyon, où il créa divers journaux et subit plusieurs condamnations pour délits de presse. Traduit en cour d'assises pour un pamphlet, il quitta la France, collabora au *Proscrit* et à la *Voix du proscrit*, revint à Paris lorsqu'il apprit le Louis Bonaparte eut écrasé le droit par la force. Au bout de quelques années, M. Naquet put rentrer à Paris. Ne pouvant s'occuper de politique active, il écrivit, notamment au *Pays*, des articles sur des questions financières et économiques. Delescluze ayant fondé le *Réveil* en 1868, M. Naquet devint un des rédacteurs de ce journal. L'année suivante, il alla fonder à Marseille une feuille démocratique, le *Peuple*, y ouvrit une souscription pour le tombeau de Baudin et fut frappé, pour ce fait, d'une condamnation à trois mois de prison. Après la révolution du 4 septembre 1870, il devint membre de la commission départementale et fut attaché à l'état-major de la garde nationale, à Marseille. Au mois de décembre suivant, M. Gambetta l'envoya comme préfet en Corse. Il conserva ce poste, qui n'était pas sans péril, jusqu'au mois de février 1871. De retour à Marseille, il redevint rédacteur en chef du *Peuple*, dans lequel il se déclara contre le mouvement insurrectionnel qui éclata le 22 mars et qui fut réprimé, peu après, par le général Espivent. M. Naquet avait pendant longtemps préparé le terrain en s'entourant de mystères, en ne parlant de son passé qu'avec des réticences sur son illustre origine. Il prenait alors la qualité de prince naturel et avait déjà des partisans. On le condamna à trois ans de fers; mais le jugement lui-même relate que l'accusation de fausse monnaie n'était pas prouvée, et que c'est l'imposteur seul qu'on voulut atteindre. Ce document porte, en effet, cet étrange considérant : « Attendu qu'il ne paraît pas que les indices qui avaient contre l'accusé, Charles-Guillaume Naundorff, ne soient pas suffisants pour le condamner, une condamnation ne devant nécessairement, en cas, parce qu'il s'est conduit dans tout le cours du procès comme un menteur impudent, se disant prince natif et laissant soupçonner qu'il appartient à la auguste famille des Bourbons. » Ainsi, c'est bien comme faux Louis XVII, et non comme faux-monnayeur, qu'il a été condamné. La justice française ne s'est pas moins emparée de cette condamnation pour repousser la demande de ses héritiers, et déclarer que Naundorff était un imposteur. Nous lisons dans le jugement définitif du 27 février 1874 : « Considérant que Naundorff a été condamné pour crime de fausse monnaie et qu'il a subi en Silésie une peine de plusieurs années de travaux forcés...; et c'est un des considérants sur lesquels le jugement s'appuie pour prouver qu'il ne peut être Louis XVII. Singulier cercle vicieux : les juges de Brandebourg prouvent la fausse monnaie par l'imposture, et les juges de Paris prouvent l'imposture par la fausse monnaie, qui n'était pas du tout prouvée, comme on vient de voir. Comment veut-on qu'un homme, traité avec une telle absence de logique, ne se considère pas comme un martyr et ne puisse pas à mettre de son côté ceux que révolte même une apparence d'injustice?

Tout en subissant sa peine, dont la durée fut abrégée par une clémence royale, Naundorff continua son apostolat. Dès lors, il s'afficha ouvertement comme le roi Louis XVII et fatigua de ses plaintes tous les rois et toutes les reines. Sa grâce, dans les conditions où le jugement avait été rendu, n'avait rien d'extraordinaire; mais il la présenta comme un effet de la connaissance que le roi de Prusse avait de son illustre origine, et, par l'intermédiaire d'un certain Pezold, ancien magistrat, qu'il avait gagné à sa cause, il adressa, soit aux souverains, soit à leurs ministres, une foule de suppliques, qui restèrent sans réponse ou n'en reçurent que d'évasives. Après la Révolution de 1830, qui avait jeté à bas les Bourbons de la branche aînée, il crut le moment favorable pour venir soutenir ses prétentions en France et débarqua à Paris dans le courant de 1833. Il vécut d'abord dans une extrême misère, puis, peu à peu, un petit cercle de protecteurs sincères se forma autour de lui, pourvut à ses moyens d'existence et lui permit de formuler ses revendications avec quelque apparence de bonne foi. Naundorff fut jugé d'instruction à Cahors, M. Albouys, que diverses publications faites en Prusse à propos du prétendu dauphin avaient vivement ému, le découvrit dans une mansarde de Ménilmontant, où il végétait depuis quelques mois, sans pain, avec sa famille, et l'installa dans un appartement du carrefour Buci, où il eut une existence plus en rapport avec ses prétentions aristocratiques. Un archiviste paléographe de Niort, M. Geoffroy, en étudiant sur des pièces originales l'histoire de la captivité et de la mort de Louis XVII, avait acquis la certitude que Louis XVII n'était pas mort au Temple; c'était un esprit tout préparé à reconnaître le dauphin, si on le lui montrait. Il vit Naundorff, et aussitôt il eut la foi. Des reconnaissances plus précises vinrent s'ajouter à ces témoignages peu probants. Mme de Rambaud, qui avait été autrefois attachée au service de Marie-Antoinette, prétendit reconnaître positivement le dauphin. Voici la déclaration qu'elle crut devoir écrire, à la date du 15 décembre 1834 : « Dans le cas où je viendrais à mourir avant la reconnaissance du prince, fils de Louis XVI et de Marie-Antoinette, je crois devoir affirmer ici par serment, devant Dieu et devant les hommes, que j'ai retrouvé, le 17 août 1833, Mgr le duc de Normandie, auquel j'eus l'honneur d'être attachée depuis le jour de sa naissance jusqu'au 10 août 1792, et comme il était de mon devoir d'en donner connaissance à S. A. R. Mme la duchesse d'Angoulême, je le lui écrivis dans le courant de la même année. Je joins ici la copie de cette lettre. Les remarques que j'avais faites dans son enfance sur sa personne ne pouvaient me laisser aucun doute sur son identité partout où je l'eusse retrouvé. Le prince avait, dans son enfance, le cou court et rifié d'une manière extraordinaire. J'avais toujours dit que si jamais je le retrouvais, ce serait un indice irrécusable pour moi. D'après son embonpoint, son cou avait pris une forte dimension est resté tel qu'il était, aussi flexible. Sa tête était forte, son front large et découvert, ses yeux bleus, ses sourcils arqués, ses cheveux d'un blond cendré, bouclant naturellement. Il avait la même bouche que la reine et portait une petite fossette au menton. Sa poitrine était élevée; j'y ai reconnu plusieurs signes, alors très-peu saillants, et un particulièrement au sein droit. Sa taille d'alors était très-cambrée et sa démarche remarquable. C'est enfin identiquement le même personnage que j'ai revu, à l'âge près. Le prince fut inoculé au château de Saint-Cloud, à l'âge de deux ans et quatre mois, en présence de la reine, par le docteur Jourberton, inoculateur des enfants de France et de la Faculté, les docteurs Brunier et Loustonneau. L'inoculation eut lieu pendant son sommeil, entre dix et onze heures du soir, pour prévenir une irritation qui aurait pu donner à l'enfant des convulsions, ce qu'on craignait toujours. Témoin de cette inoculation, j'affirme aujourd'hui que ce sont les mêmes marques que j'ai retrouvées, auxquelles on donna la forme d'un croissant. Enfin, j'avais conservé, comme une chose d'un grand prix pour moi, un habit bleu que le prince n'avait porté qu'une fois; je le lui présentai en lui disant que, pour voir s'il se tromperait, qu'il l'avait porté à Paris. « Non, madame, répondit-il, je l'ai porté à Versailles, à telle époque. » Nous avons fait ensemble des échanges de souvenirs qui, seuls, auraient été pour moi une preuve irréconsidérable; le prince actuel est véritablement ce qu'il dit être, l'orphelin du Temple. » La lettre adressée à la duchesse d'Angoulême résumait cette déclaration et supplié la princesse de reconnaître son frère. A Mme de Rambaud vinrent se joindre Mme Marco Saint-Hilaire, qui, aux aussi, des longtemps, étaient persuadés que Louis XVII vivait, et qui le reconnurent dans Naundorff; l'un et l'autre avaient maintes fois approché le dauphin dans sa jeunesse, et pour eux, disaient-ils, le doute n'était pas possible. Ils écrivirent aussi à la duchesse d'Angoulême. D'autres croyants se manifestèrent : M. de Joly, dernier ministre de la justice sous Louis XVI, et qui était resté avec la famille royale toute la journée du 10 août, qui avait personnellement reçu le dauphin contre la foule dans le trajet des Tuileries à la Convention; ce M. de Curzay, dont il a été question plus haut, et que tourmentait toujours cette substitution, dont il croyait pouvoir hautement affirmer l'existence, de Naundorff en Mathurin Bruneau; un M. de Laprade, qui entreprit un voyage en Allemagne, partout où Naundorff avait habité, qui ouvrit une sorte d'enquête, interrogea les témoignages, feuilleta les dossiers judiciaires et revint avec une conviction absolue; un M. Grnan de La Barre, enfin, procureur du roi à Mayenne, et qui donna sa démission pour consacrer le reste de sa vie et une partie de sa fortune à soutenir l'identité de Naundorff et du dauphin. Ce sont les noms des fidèles les plus marquants; mais Me Jules Favre a donné les déclarations de bien d'autres encore.

En 1834 eut lieu le procès d'un second faux dauphin, le prétendu comte de Richemont. Naundorff intervint aux débats par l'intermédiaire d'un de ses amis fervents, nommé Morel de Saint-Didier, qui déposa sur le bureau de la cour une protestation signée Charles-Louis, duc de Normandie, et dans laquelle Naundorff, accusant Richemont d'imposture, se posait en prétendant véritable. La cour dressa procès-verbal de l'incident, mais ce qu'il y a de singulier, nulle poursuite ne fut dirigée contre un homme que la cour ne pouvait considérer que comme un nouvel imposteur. Ewhardi et trouvant les choses à point, Naundorff crut pouvoir réclamer en justice la possession d'état; il assigna directement, en 1836, le comte de Chambord et les duchesses d'Angoulême et de Parme devant le tribunal civil. Pourquoi, si l'on ne voulait pas considérer cette instance comme sérieuse, ne poursuivit-on pas Naundorff, ainsi qu'on l'avait fait vis-à-vis de Mathurin Bruneau et du comte de Richemont? Le gouvernement de Louis-Philippe fit bien commencer une instruction, mais avant qu'elle fût en état, Naundorff fut saisi, emprisonné et embarqué pour l'Angle-

Question du jour (1870, in-18); la *Tentative anticatholique en Angleterre* ou l'*Opuscule de M. Gladstone, membre du Parlement* (1875, in-8°).

NARGUILÉ s. m. (nar-ghi-lé). V. NARGHILÉ, au tome XI du *Grand Dictionnaire*.

NARQUOISERIE s. f. (nar-koi-ze-rî — rad. *narquois*). Caractère narquois; langage narquois.

NARTHÉCINE s. f. (nar-té-si-ne — rad. *narthécie*). Chim. Substance cristalline extraite des plantes connues sous le nom de narthécies.

NARTHÉCIQUE adj. (nar-té-si-ke — rad. *narthécie*). Chim. Se dit d'un acide trouvé dans les narthécies, à côté de la narthécine et de plusieurs matières colorantes.

* **NASBINALS**, bourg de France (Lozère), ch.-l. de cant., arrond. et à 27 kilom. N.-O. de Marvejols; pop. aggl., 1,082 hab. — pop. tot., 1,214 hab.

NASONNÉ, ÉE adj. (na-zo-né — du lat. *nasus*, nez). Qui offre le caractère du nasonnement.

NASONNEMENT s. m. (na-zo-ne-man — du lat. *nasus*, nez). Syn. de NASILLEMENT.

NASONNER v. n. ou intr. (na-zo-né — du lat. *nasus*, nez). Syn. de NASILLER.

NATALOÏNE s. f. (na-ta-lo-i-ne — du nom de lien *Natal*). Chim. Principe cristallisé rendu de l'aloès du Natal.

* **NATHALIE** (Zoïre MARTEL, dite), actrice française. — Elle a pris sa retraite, comme sociétaire du Théâtre-Français, au mois d'avril 1876.

National (PONT). V. PARIS, au tome XII du *Grand Dictionnaire*, page 245.

NATIONALISATION s. f. (na-sio-na-li-za-si-on. — rad. *nationaliser*). Action de nationaliser; état de ce qui est nationalisé.

NATIVISME s. m. (na-ti-vi-sme — du lat. *nativus*, naïf). Philos. Qualité d'être inné, innéité; système basé sur les idées innées.

NATTAGE s. m. (na-ta-je — rad. *natter*). Action de natter; état de ce qui est natté.

* **NATURALISATION** s. f. — Encycl. Pour la *naturalisation* chez les Romains, V. le mot NATUR, tome VI du *Grand Dictionnaire*, page 1238.

Nature (LA), journal hebdomadaire qui, depuis 1872, se publie à Paris. Il est illustré avec un certain luxe. Ce recueil, dirigé par M. Gaston Tissandier, avec la collaboration d'un grand nombre d'écrivains, forme au bout de l'année un très-beau volume qui présente un tableau fort agréable et en même temps sérieux de ce que possible des progrès de la science. L'actualité scientifique est prise sur le fait, semaine par semaine, et l'histoire des principales découvertes en France et à l'étranger, avec des figures et des plumes autorisées. C'est une publication qui peut compter parmi les plus utiles et les plus intéressantes. La variété même et les sujets traités en rend la lecture facile, et le dessin vient constamment en aide au texte, quand la description est délicate ou le sujet un peu aride.

* **NATUREL, ELLE** adj. — *Père naturel*, Celui qui a engendré, par opposition à *père adoptif*.

NAU (Maria-Dolorès-Benedicta-Josephina), cantatrice française, née à New-York le 18 mars 1818, de parents espagnols suivant M. Fétis, français suivant M. Elwart. Elle entra, en 1832, au Conservatoire de Paris, dans la classe de Mme Bonnefoy, puis, dans la préface de sa belle *Méthode de chant*, la cite comme sa plus brillante élève. Aux concours de 1833, elle obtenait le premier prix de vocalisation, et à ceux de 1834 le premier prix de chant. En 1836, Mlle Nau débuta à l'Opéra dans le rôle du page Isolier, des *Huguenots*, et fit admirer par les connaisseurs une voix de *soprano* bien timbrée, mais un peu grêle, et une remarquable facilité de vocalisation. Après ce début, reléguée par l'administration dans les emplois infimes, l'artiste, lasse d'une position indigne de son talent, demanda la rupture de son engagement. La province et l'étranger lui firent un accueil enthousiaste qui rappela l'attention de M. Pillet, alors au dépourvu de cantatrices légères capables de figurer dignement à côté de Mme Stoltz. Réengagée sur notre première scène lyrique en 1844, Mlle Nau remplit, à la grande satisfaction du public, le vide laissé à ce théâtre par le départ de Mme Damoreau. C'est elle qui eut l'honneur de créer le rôle de Lucie à côté de Duprez, lors de la translation à l'Opéra du chef-d'œuvre de Donizetti. En 1848, Mlle Nau quitta l'Opéra et, après une excursion triomphale en Amérique, gagna l'Angleterre. Pendant dix-huit mois, elle fit, au Princess' Theatre de Londres, l'admiration des dilettantes anglais. Rappelée à l'Opéra vers 1851, elle y séjourna encore trois ans et, après ce délai, quitta définitivement la scène. Sa dernière création, croyons-nous, fut le rôle de la princesse dans la *Corbeille d'oranges*, écrite par MM. Scribe et Auber pour les représentations, à l'Opéra, de Maricita Alboni.

* **NAUCELLE**, bourg de France (Aveyron), ch.-l. de cant., arrond. et à 36 kilom. S.-O. de Rodez; pop. aggl., 800 hab. — pop. tot., 1,347 hab.

NAUDJIA s. m. (nô-dji-a). Sacrifice humain qui a lieu chez les insulaires de l'archipel Tonga, quand on craint pour la vie d'un chef malade, ou quand ce chef a offensé les dieux par mégarde.

* **NAUMANN** (Charles-Frédéric), minéralogiste allemand. — Il est mort à Dresde en 1873.

* **NAUMANN** (Maurice-Ernest-Adolphe), médecin et physiologiste allemand. — Il est mort à Bonn en 1871.

NAUMANNITE s. f. (no-mann-ni-te — du nom propre *Naumann*). Minér. Nom donné à de petits cristaux cubiques ou à des masses granulaires, qu'on trouve à Tilkerode, dans le Harz, et qui ressemblent à la galène.

* **NAUNDORFF** (Charles-Guillaume), un des faux dauphins, né vers 1785, mort à Delft (Hollande) le 10 août 1845. Nous avons dit quelques mots de cet aventurier dans l'article que nous avons consacré aux faux Louis XVII, au tome X du *Grand Dictionnaire*; grâce au procès intenté en 1874 au comte de Chambord par les héritiers de Naundorff, auxquels Me Jules Favre a prêté l'appui de son talent et de sa parole, nous pouvons aujourd'hui compléter ces renseignements et donner de nouveaux détails sur une cause célèbre dont il est difficile de pénétrer l'obscurité.

D'après les indications recueillies par le ministère public et opposées à la défense, qui a persisté à faire de Naundorff le véritable Louis XVII, Naundorff est né vers 1785, soit à Spandau, soit à Weimar. En fait, l'acte de naissance n'a jamais pu être produit, et il a été impossible de savoir quelle avait été son existence de sa naissance à l'année 1810. A cette époque, il vivait à Spandau, simple ouvrier horloger, avec une fille Sonnenfeld, qu'il disait être sa femme, et qui n'était probablement que sa concubine, car il n'a jamais fourni les preuves de son mariage; mais en demeure d'en déposer les pièces authentiques, il a montré des actes qui ont été reconnus faux. Il eut de cette femme un fils, dont on ne sait rien, si ce n'est qu'il fut envoyé dans une maison de correction. Il professait la religion luthérienne; deux autres enfants qu'il eut ensuite à Spandau furent baptisés dans l'Église évangélique. Quand on l'interrogeait sur son passé, il répondait tantôt qu'il était né à Weimar, qu'il avait quitté la maison paternelle en 1791, pour courir le monde, et qu'il avait appris l'état d'horloger en Allemagne, chez un sieur Bretz, après un court séjour en Suisse; tantôt, qu'il était né à Paris, de parents qu'il ne voulait pas nommer; qu'on l'avait emmené tout enfant en Amérique; qu'il avait vécu dans une colonie anglaise, puis était revenu en France et de là en Allemagne; qu'en 1804, de hauts personnages, intéressés à le faire disparaître, l'avaient fait jeter en prison, qu'il s'était échappé et avait depuis lors vécu en Allemagne, près du service dans les troupes du duc de Brunswick, été élevé au grade d'officier; qu'il était enfin devenu, faute de mieux, horloger, sa condition présente. Aucun de ces faits n'a pu être prouvé. La veuve de l'horloger Bretz a déclaré que son mari n'avait jamais eu Naundorff comme apprenti; sa détention en 1804, en France ou en Hollande, par le fait de Napoléon, est également chimérique, et il ne pouvait lui-même dire où il avait été arrêté ni incarcéré; jamais non plus il n'a été soldat ni officier dans les troupes du duc de Brunswick; son acte de naissance, à Weimar, n'a pas non plus pu être reproduit. D'après lui encore, en 1814 et 1815, lors des deux Restaurations, il fut incarcéré ou, pour nous servir de ses expressions, supprimé, parce qu'il faisait obstacle aux arrangements que prenaient les alliés avec la maison de Bourbon; il n'a jamais fourni la preuve de ce fait. Tout ce qu'on sait, c'est qu'en 1815 se jugea, à Rouen, l'affaire de Mathurin Bruneau, qui, lui aussi, se disait Louis XVII, et qui fut condamné pour escroquerie. D'après la version de Naundorff, c'est lui, Naundorff, qui aurait été d'abord incarcéré à Paris, où diverses personnes le virent; puis le gouvernement, qui savait parfaitement avoir affaire au roi Louis XVII, lui substitua un imposteur, Mathurin Bruneau, qu'il devrait à la justice et fit condamner, n'osant pas risquer de tout dévoiler en laissant Naundorff plaider sa cause. Le fondement sur lequel Naundorff appuyait ses dires, c'est qu'un M. de Curzay, qui avait vu le détenu de Paris et l'accusé de Rouen, soutint toujours qu'il y avait ne substitution; que le détenu de Paris, qu'il reconnut plus tard dans Naundorff, était un homme distingué, d'une belle prestance, tandis que Mathurin Bruneau était un lourdaud grotesque et illettré. Naundorff aurait été ainsi caché de prison en prison, puis relâché et conduit à la frontière.

En 1818, à Spandau, où il était resté ou, suivant ses dires, revenu, il voulut se marier, et ne pouvant produire les pièces nécessaires, pour une cause ou pour une autre, il obtint qu'il serait passé outre. Suivant lui, il montra aux magistrats des pièces probantes, mais qu'on laissa dans le secret, de peur de troubler l'équilibre européen, et il a même, en 1836, réclamé ces pièces, qu'on recherche vainement. Selon toute apparence,